



INFORMATION AUX MÉDIAS

Les anciens membres du Conseil communal de Val-de-Ruz blanchis par la justice

Le Tribunal de police acquitte les anciens membres du Conseil communal de Val-de-Ruz Armand Blaser, François Cuche, Christian Hostettler et Anne Christine Pellissier. La Commune entend désormais tourner la page.

La Commune de Val-de-Ruz accueille positivement la décision rendue le 9 octobre 2025 par le Tribunal de police, acquittant pleinement MM. Armand Blaser, François Cuche et Christian Hostettler ainsi que Mme Anne Christine Pellissier, anciens membres de l'Exécutif. Le Conseil communal prend acte avec satisfaction de ce jugement, confirmant que les accusations portées contre les anciens élus étaient infondées et que leur activité au sein de l'Exécutif communal n'a pas enfreint le droit pénal.

Soucieuse d'apaisement et de respect de la décision judiciaire, la Commune de Val-de-Ruz considère ce dossier comme clos. Le Conseil communal souhaite désormais se concentrer sur les défis importants qui touchent le quotidien et l'avenir de ses habitants. Il ne communiquera donc plus sur cette affaire, sauf circonstance exceptionnelle.

Pour contact : M. Roby Tschopp, président du Conseil communal, 078 712 03 27.

Val-de-Ruz, le 21 octobre 2025